**PROCES VERBAL**

 **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024**

**A 19H30**

L’an deux mil vingt-quatre, le 14 mai le Conseil Municipal de la Commune de Sillans, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme MARTIN Véronique, le Maire

Date de convocation du Conseil 14/05/2024 Secrétaire de séance : Romain GROLLIER

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Noms  | Présents | Absents Non Excusés | Absents excusés  | PouvoirDonné à |  | Noms | Présents | Absents Non Excusés | Absents excusés | PouvoirDonné à |
| André GAY | **X** |  |  |  |  | Romain GROLLIER  | **X** |  |  |  |
| Véronique MARTIN | **X** |  |  |  |  | Vincent ROUX | **X** |  |  |  |
| Michaël STCHERBAKOFF  |  |  | **X** | André GAY |  | Stéphanie MATHAIS-LUGEZ | **X** |  |  |  |
| Sylvie SIMON | **X** |  |  |  |  | Julien MENUEL | **X** |  |  |  |
| Sébastien RONSEAUX | **X** |  |  |  |  | Denis BERTAGNIOLO | **X** |  |  |  |
| Henri BECHARD | **X** |  |  |  |  | Eliane CARRIER-BOURDON | **X** |  |  |  |
| Chrystel REICHLING | **X** |  |  |  |  | Fabrice VULLIEZ |  |  | **X** | Sophie RECOPPE |
| Sophie RECOPPE | **X** |  |  |  |  | Alain GROLLIER | X |  |  |  |
| Jean-Luc MARTIN | **X** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Laëtitia ROJAT |  |  | **X** | SébastienRONSEAUX |  |  |  |  |  |  |

Appel des élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2024.

Mme le Maire demande de rajouter 1 point à l’ordre du jour : TE38 Travaux sur réseaux d’éclairage public de maîtrise de la demande en énergie : Accord à l’unanimité.

1. **Demande de subvention auprès du Département pour l’aménagement sécurité du village :**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu’il y a de plus en plus de véhicules qui traversent la commune de Sillans, et que la vitesse excessive de ces derniers et les incivilités des conducteurs représentent un danger récurrent.

Madame le Maire présente donc aux membres du conseil municipal un projet de travaux concernant l’aménagement de la sécurité dans la traversée du village rue Ambroise Carrier, mais également dans la rue Victorin Coche et rue de la Vie Nivelle.

Ce projet comprendrait :

* La réalisation de 3 plateaux surélevés en traversée de la commune sur la RD 519 (Rue Ambroise Carrier). Ils remplaceraient les écluses qui ne permettent pas aujourd’hui de réduire la vitesse des véhicules.
* La réalisation d’un plateau, Rue Victorin Coche, aux abords de l’accès aux équipements sportifs et du gymnase.
* La pose de 2 coussins berlinois rue de la Vie Nivelle.

Ces travaux nécessitent des terrassements et des aménagements sur ces 3 rues et pourraient être réalisés sur une période de 2 mois.

Le coût de ces travaux représente un budget de 113 835 € HT, cependant le projet ne peut être subventionné par le Département qu’à hauteur de 100 000 euros et ne peut dépasser une subvention à hauteur de 35 %, soit un montant de 35 000 €.

Madame le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de déposer un dossier afin d’obtenir cette subvention auprès du Département de l’Isère.

**Accord à l’unanimité.**

1. **Demande de subvention auprès du Département pour l’éclairage du stade de rugby :**

Madame le maire explique au conseil que l’éclairage actuel du stade est composé de 12 projecteurs anciennes génération.

Il est envisagé de les remplacer par des projecteurs LED moins énergivores.

Un diagnostic a été effectué par la société SOBECA et a permis d’établir que la consommation actuelle des 12 projecteurs représente 28 560 kWh, alors que des projecteurs LED représenteraient une consommation de 12 120 kWh.

L’opération consiste à poser de 12 projecteurs LED de 1 010 W avec système de télégestion permettant la supervision sur le site du pilotage à distance de l’ensemble de l’éclairage de l’installation.

Ce dispositif entrainant une réduction des coûts énergétiques et de maintenance, réduisant les nuisances lumineuses des riverains et réduisant la pollution lumineuse.

Madame le Maire informe que le montant des travaux est estimé à 54 880.00 € HT.

Ces travaux sont subventionnable par le département à hauteur de 35%, soit un montant de 19 208.00 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Madame le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de déposer un dossier afin d’obtenir cette subvention auprès du Département de l’Isère.

**Accord à l’unanimité.**

1. **Demande de subvention auprès la Région Rhône Alpes pour l’éclairage du stade de rugby :**

Madame le Maire expose : l’éclairage actuel du stade est composé de 12 projecteurs anciennes génération.

Il est envisagé de les remplacer par des projecteurs LED moins énergivores.

Un diagnostic a été effectué par la société SOBECA et a permis d’établir que la consommation actuelle des 12 projecteurs représente 28 560 kWh, alors que des projecteurs LED représenteraient une consommation de 12 120 kWh.

L’opération consiste à poser de 12 projecteurs LED de 1 010 W avec système de télégestion permettant la supervision sur le site du pilotage à distance de l’ensemble de l’éclairage de l’installation.

Ce dispositif entrainant une réduction des coûts énergétiques et de maintenance, réduisant les nuisances lumineuses des riverains et réduisant la pollution lumineuse.

Madame le Maire informe que le montant des travaux est estimé à 54 880.00 € HT.

Ces travaux sont subventionnable par la région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 35%, soit un montant de 19 208.00 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Madame le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de déposer un dossier afin d’obtenir cette subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

**Accord à l’unanimité.**

1. **Prise en charge des frais d’abattage des arbres rue de la Tramalière à cause des chenilles processionnaires :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des arbres situés rue de la Tramelière, sur des parcelles appartenant aux habitants du lotissement, étaient envahi par des chenilles processionnaires.

Madame le Maire rappelle le Code de la santé publique notamment l’article L1311-2 ainsi que l’article L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police des maires du Code Général des collectivités territoriales rappelant que le maire dispose de pouvoirs de police destinés à assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Elle rappelle que ces nuisibles peuvent provoquer des réactions allergiques susceptibles de causer des problèmes cutanés importants chez l’homme et les animaux domestiques.

Vu l’arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire ;

Considérant que la chenille processionnaire est recensée comme organisme contre lequel la lutte est obligatoire de façon permanente et sur tout le territoire.

Madame le Maire informe que n’ayant trouvé aucune solution avec les copropriétaires pour éradiquer ces nuisibles, et étant donné les articles mentionnés ci-dessus, il a été décidé de faire abattre ces arbres à l’initiative de la commune et que les copropriétaires supporteraient les frais engendrés pour cette dépense.

L’abattage de ces arbres a eu lieu courant mars 2024 et le montant de la facture s’élève à 3 840.00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer et de définir le prix que chaque copropriétaire devra s’acquitter auprès de la mairie afin de régler cette facture.

Considérant qu’il y a 20 copropriétaires, il est proposé de diviser cette facture en 20 parts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

* **ACCEPTE** de définir le prix à chaque copropriétaire de la façon définit ci-dessus ;
* **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l’établissement des titres exécutoires aux 20 copropriétaires ;
1. **Tarifs cantine et périscolaire pour l’année 2024-2025 :**

Madame le Maire donne la parole à M. Sébastien RONSEAUX pour les tarifs de l’accueil du mercredi, les tarifs de l’accueil périscolaire matin et soir, ainsi que les tarifs de la pause méridienne.

La commission a proposé d’augmenter les tarifs de 5%.

Après débat, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, **DECIDE** la hausse des tarifs selon les tableaux ci-dessous :

Accueil périscolaire du mercredi :



Accueil du périscolaire matin (7h à 8h20) et soir soir (16h30 à 18h30) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q** Accueil du périscolaire matin (7h à 8h20) et soir soir (16h30 à 18h30) :**UOTIENT** | **La 1/2 heure** | **Fratrie -5%** |
| **moins de 400** | 0,42 € | 0,40 € |
| **400 à 499** | 0,51 € | 0,48 € |
| **500 à 599** | 0,54 € | 0,51 € |
| **600 à 699** | 0,56 € | 0,54 € |
| **700 à 799** | 0,60 € | 0,57 € |
| **800 à 899** | 0,63 € | 0,60 € |
| **900 à 1199** | 0,71 € | 0,67 € |
| **1200 à 1399** | 0,78 € | 0,75 € |
| **1400 et plus** | 0,88 € | 0,84 € |

Pause méridienne :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **QUOTIENT** | **Animation + Repas** | **Fratrie -5%** |
| **moins de 400** | 4,83 € | 4,60 € |
| **400 à 499** | 5,01 € | 4,77 € |
| **500 à 599** | 5,07 € | 4,83 € |
| **600 à 699** | 5,12 € | 4,87 € |
| **700 à 799** | 5,18 € | 4,94 € |
| **800 à 899** | 5,25 € | 5,00 € |
| **900 à 1199** | 5,40 € | 5,15 € |
| **1200 à 1399** | 5,56 € | 5,29 € |
| **1400 et plus** | 5,76 € | 5,48 € |

Le Conseil Municipae **ADOPTE** et **CHARGE** Madame le Maire d’établir les documents nécessaires.

1. **Demande de subvention exceptionnelle du Club Taekwondo pour l’organisation des Olympiades :**

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l’association CTS de Sillans.

L’association va organiser les Olympiades le 16 juin 2024.

A cette occasion, plusieurs activités sportives auront lieues.

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » propose que soit attribuée, à titre exceptionnel, la somme de 250 € afin de soutenir l’organisation des Olympiades effectuée par l’association CTS – Club Taekwondo de Sillans.

**Accord à l’unanimité.**

1. **Demande de subvention du Comité des fêtes pour l’organisation des festivités de la foire de Pâques :**

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Comité des fêtes de Sillans.

L’association a organisé la foire de Pâques le 1er avril 2024.

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » propose que soit attribuée, à titre exceptionnel, la somme de 400 € afin de soutenir l’organisation de la foire de Pâques

**Accord à l’unanimité.**

1. **Mise à jour du tableau des représentants aux commissions communautaires :**

À la suite de l’élection du nouveau conseil municipal en date du 04 avril 2024, il est nécessaire de mettre à jour le tableau concernant la liste des représentants aux commissions communautaires par thématiques.

Il est proposé le tableau suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **COMMISSIONS** | **NOM et Prénom** |
| **1** | Economie, Commerce, Artisanat, Plan de RelanceAgriculture, Circuits courts,Tourisme et PatrimoineESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Economie) | MARTIN Véronique |
| **2** | Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière,Mutualisation | BECHARD Henri |
| **3** | Aménagement du territoire, Urbanisme,Habitat et Logement | RECOPPE Sophie |
| **4** | Transition Ecologique, Mobilités, Environnement Forêt, Chasse et Pêche | RONSEAUX Sébastien |
| **5** | Petite enfance, Enfance et Jeunesse,Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Social) | RONSEAUX SébastienCARRIER-BOURDON Eliane |
| **6** | Culture, Lecture Publique, Festivals | REICHLING Chrystel |
| **7** | Sports, Equipements sportifs et Vie Associative | BECHARD HenriMENUEL Julien |
| **8** | Eau Potable, Assainissement,Collecte et Valorisation des déchets, Ecogestes | GAY André |
| **9** | Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité,Aménagement Numérique, Système d’information | STCHERBAKOFF MichaëlMARTIN Jean-Luc |

1. **Travaux sur réseaux d’éclairage public de maîtrise de la demande en énergie :**

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune remplace petit à petit toutes les ampoules aniciennes des luminaires de l’éclairage publics par des LED afin de faire des économies d’énergie.

Elle rappelle que c’est TE 38 qui gère ces opérations.

Madame le Maire informe que à la suite de notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : SILLANS**

**Affaire n° 24-002-490 EP – rénovation TR5**

Après étude définitive, le coût d’investissement prévisionnel TTC de l’opération est estimé à : 87 015 €

Conformément aux modalités de financement de l’exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

* La participation communale aux frais de gestion de TE38 s’élève à : 2 720 €
* La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s’élève à : 33 990 €

Le montant de la participation définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l’objet d’une nouvelle délibération et d’un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

* Du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
* Du montant définitif de l’appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement -compte 65568 (nomenclature M57) ;
* Du montant prévisionnel de l’appel à contribution aux dépenses d’investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80 % deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d’investissement – compte 2041582 (nomenclature M57) ;
* De l’obligation d’engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

* **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l’opération, prévoyant un coût d’investissement prévisionnel TTC de 87 015 €
* **ATTRIBUE** un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte

final de l’opération, correspondant à la participation communale aux investissements

de TE38 d’un montant prévisionnel total de 33 990 €

 **PREND ACTE** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38

d’un montant définitif de : 2 720 €

* **ENGAGE** au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57)ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57).

**Questions diverses :**

**1/** Bal des arts : 5ème édition du festival « sur le sentier des arts » qui se déroulera le samedi 8 juin à partir de 13h30.

16 expositions et 8 spectacles vivants se dérouleront dans les rues de Sillans.

Le final se déroulera dans le jardin de la cure à 18h30.

2/ A la suite de dégradations survenues en 2023 sur le bardage du boulodrome, un dépôt de plainte a été déposé.

Les dégradations sont estimées à 11 469 € pour effectuer les réparations. Une enquête est en cours.

3/ Salle de musculation :

Après de nombreuses pluies, le toit de la salle est à refaire entièrement, ainsi que le plancher et la climatisation.

Un devis estimatif de 17 650.03 € a été réalisé. Une déclaration de sinistre est en cours.

4/ La Région organise un Challenge mobilité qui aura lieu le 4 juin 2024,

L’objectif est de limiter les consommations d’énergie et les émissions à effet de serre en favorisant une mobilité décarbonée et bénéfique pour la santé. Chacun est invité à laisser sa voiture au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage.

Bièvre Isère s’engage auprès de ce challenge et vous propose de prendre part à cette journée en vous inscrivant sur le site : https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr/

5/ Véronique MARTIN informe que Madame MICHEL Marie-Jo réalise un court métrage sur la commune de Sillans depuis plusieurs mois sur le sujet du harcèlement.

Une marche blanche sera organisée à partir du gymnase jusqu’à la place de la mairie en passant par la rue du Sillon.

6/ Le projet de vente de la poste est estimé à environ 240 000 €. D’autres estimations vont être réalisées.

7/ Terrain EPORA : en attente d’un nouveau lotisseur pour le projet.

8/ Madame Le Maire informe le conseil du courrier de démission de Mme SIMON Sylvie le 15 mai 2024, et lui laisse la parole.

Sylvie SIMON remercie toute l’équipe municipale est informe qu’elle démissionne pour raison personnelle. Elle était élue depuis 2008.

9/ Denis BERTAGNOLIO demande : est-ce que les panneaux aux entrées du village seront bientôt remis à l’endroit ?

Réponse : Pas de date de retour à la normal.

André GAY informe que plusieurs panneaux ont disparus aussi et qu’il faut les remplacer.

10/ Chrystel REICHLING informe que la commission culture et patrimoine est toujours à la recherche d’objets des entreprises Le Trappeur et Dynamique pour la vitrine qui sera exposée dans le hall de la mairie.

11/ Sébastien RONSEAUX rappelle que le projet « un nom pour nom école » est encore en cours. : il est encore temps de voter pour faire une proposition.

Une urne est à disposition dans le hall de la mairie.

12/ Des portails vont être installés sur le chemin piétons qui relie se city stade à l’école., des 2 côtés afin d’empêcher les véhicules de passer sur ce chemin et de fermer l’accès à partir d’une certaine heure.

**La séance est levée à 20 h 40**

**Prochain Conseil municipal le 18 juin 2024 à 19h30.**